

Les services de maintien à domicile : Informations

• Pour bénéficier du **Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile**, vous devez habiter dans l'une des dix communes adhérentes (Bax, Gensac-sur-Garonne, Goutevernisse, Mailholas, Lacaugne, Latrape, Lavelanet-de-Comminges, Rieux-Volvestre, Saint-Julien-sur-Garonne, Salles-sur-Garonne).

[Je m'informe](#)



• Pour bénéficier du **Service de Soins Infirmiers à Domicile**, vous devez être détenteur d'une prescription médicale pour des soins d'hygiène à domicile.

[Je m'informe](#)

- Pour bénéficier de l'**Equipe Spécialisée Alzheimer** et maladies neuro-dégénératives, vous devez être détenteur d'une prescription médicale pour des séances de réhabilitation et de stimulation cognitive à domicile.

[Je m'informe](#)

- Pour bénéficier de la **Halte Répét du Volvestre**,

[Je m'informe](#)

[La Halte Répét du Volvestre](#)